



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES
SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 09 avril 2008
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Michel RICCI, Juliette SABATE,
Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusés :

Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Josette PETER ayant donné pouvoir à Christine VALLA

Mme Claudine FINE a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

1 AFFAIRES FINANCIERES

En application de l'article L 2121 - 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M Philippe MICHELON, adjoint, est élu Président de séance.

M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

DELIBERATIONS N° 1 A 3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 : « COMMUNE », « EAU », « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal accepte les comptes administratifs 2007.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire reprend part au vote.

DELIBERATIONS N° 4 A 6 - COMPTES DE GESTION 2007 : « COMMUNE », « EAU-ASSAINISSEMENT », « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2007.

ADOPTE A L'UNANIMITE

07) AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2007 : BUDGET « COMMUNE »

Le Conseil Municipal affecte le résultat 2007 à hauteur de 850 443,13 € à la section d'investissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08) AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2007 : BUDGET « EAU »

Le Conseil Municipal affecte le résultat 2007 à hauteur de 336 813,09 € à la section d'investissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELIBERATIONS N° 09 A 11- BUDGETS PRIMITIFS 2008 : « COMMUNE », « EAU », « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) FISCALITE 2008

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2008, (sans augmentation depuis 1996) aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation 9,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 18,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 123,54 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS 2008

Le Conseil Municipal attribue diverses subventions pour un montant de 395 080 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE SERRE-CHEVALIER : FISCALITE INTERCOMMUNALE 2008

Le Conseil Municipal accepte la répartition sur le produit fiscal attendu pour 2008 à 569 267 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) LOCO LOCO : CESSION DU BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal accepte la cession du bail de M. Jean CARDI au profit de M. VAN DER MOLEN, pour l'exploitation du commerce situé 22 rue de la Guisane 05240 LA SALLE LES ALPES.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE

16) COMMUNES FORESTIERES : DESIGNATION D'UN ELU

Le Conseil Municipal désigne comme représentants en tant que délégué titulaire : M. Henri CROSASSO et délégué suppléant : M. Emile FORM

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17) FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION – Année 2008

Le Conseil Municipal accepte pour l'année 2008 le versement de cette contribution au Conseil Général, à hauteur de 35 centimes d'euros par habitants soit 352 €uros (1007 x 0,35)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ANIMATION

18) MISSION JEUNES 05 : DESIGNATION D'UN ELU

Le Conseil Municipal désigne Mme Nadine FERRARI comme représentant auprès de la Mission Jeunes 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19) RENOUELEMENT DU CONTRAT TEMPS LIBRE ET SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du Contrat Temps Libre, et autorise M. le Maire à signer le nouveau "Contrat Enfance Jeunesse", suite au nouveau dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20) CONTRAT EDUCATIF LOCAL : Modification des tarifs

Le Conseil Municipal accepte la modification des tarifs d'inscription.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION JEUNESSE : SIGNATURE D'UN AVENANT N°3

Le Conseil Municipal :

- Autorise le renouvellement de la convention initiale,
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant,
- Approuve le budget prévisionnel de l'action au titre de l'année 2008,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME

22) PATURAGE OVINS DE FREJUS ET CUCUMELLE ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal :

- Attribue le pâturage ovin Cucumelle Fréjus/Méa à Mme Christine RIBAILLY
- Autorise le Maire à signer une convention avec l'entrepreneur de garde choisi par le Conseil Municipal pour les années 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 dans laquelle il sera rappelé les modalités arrêtées dans le règlement des pâturages ovins Cucumelle Fréjus/Méa.
- Dit qu'un diagnostic pastoral sera effectué dans cette période de 5 années.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

23) CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention à intervenir entre la Commune de la Salle les Alpes et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes, concernant la mise à disposition de Florent REY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24) REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Le Conseil Municipal attribue les indemnités brutes mensuelles suivantes :

Pour le Maire, Alain FARDELLA

▪ 39% de l'indice brut 1015 (augmentée de la majoration de 50% au titre de station classée - Article R2123.23 du Code des Collectivités Territoriales).

Pour les Adjoints Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA et Henri CROSASSO

▪ 10% de l'indice brut 1015 (augmentée de la majoration de 50% au titre de station classée - Article R2123.23 du Code des Collectivités Territoriales).

Pour les 10 autres Conseillers Municipaux

▪ 3% de l'indice brut 1015

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Prorogation de l'attribution d'un logement communal immeuble Le Concorde 5, à Melle Orlanda LATORRE, pour la période du 1^{er} au 03 avril 2008.
- Signature d'un contrat d'entretien annuel avec la société ROC AVENTURE relatif à la maintenance des 2 via ferrata du rocher du Bez pour l'année 2008, pour un montant de 1 913,60 TTC.
- Signature d'un contrat de vérification périodique des installations électriques de la bibliothèque municipale avec le Bureau Véritas pour un montant de 508,30 € TTC.
- Attribution d'un logement communal immeuble le Concorde 5, à Mlle Orlanda LATORRE
- Signature d'un contrat de vérification périodique des installations électriques et des moyens de secours et de désenfumage de l'EGSC, du hall d'accueil et de la salle de réunion Pré-Long avec le Bureau Véritas pour un montant de 849,16 € TTC.
- Signature d'Avenants au marché de travaux de rénovation de la salle de la Maison de la Montagne pour un montant de 15 926,42 € HT.
- Signature d'un contrat de nettoyage et d'entretien annuel avec la Société Alpes Eclat pour l'entretien des bâtiments municipaux pour l'année 2008.
- Désignation de Me SCHREIBER FABBIAN pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire opposant la Commune à la SC CHALET LES AGNEAUX, auprès du Tribunal Administratif de Marseille tendant à obtenir l'annulation de l'avis du Maire en date du 20 septembre 2007, concernant le maintien des règles du lotissement.
- Signature d'un marché avec CAMPUS DEVELOPPEMENT relatif à la révision du POS et à l'élaboration du PLU pour un montant de 21 200 € HT.
- Signature d'une convention entre la Commune et l'ESF de Villeneuve concernant diverses prestations.
- Signature d'une convention entre la Commune et Serre Chevalier Ski Développement pour la mise à disposition gratuite d'un espace situé sur la parcelle AM 671 supportant un grand écran destiné à la diffusion d'annonces à caractère publicitaire.

FIN DE LA SEANCE A 20 H 15.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

M. Emile FINE suggère que lors de l'octroi du permis de construire, le respect des servitudes d'arrosage sont à mentionner. M. le Maire lui indique que les Permis de construire sont attribués sous réserve du droit des tiers qui disposent de 2 mois pour faire un recours éventuel.



Le Maire,

Alain FARDELLA